

Accueil > Trouver un professionnel du droit > Traducteurs/Interprètes juridiques

Traducteurs/Interprètes juridiques

Hongrie

La Hongrie ne possède aucune base de données centrale électronique de traducteurs et d'interprètes juridiques.

Comment trouver un traducteur ou un interprète juridique en Hongrie?

Toute personne diplômée en traduction ou en interprétariat spécialisés peut réaliser contre rémunération, dans le cadre d'une relation de travail ou d'une autre relation juridique liée à l'exécution d'un travail, une traduction ou une interprétation spécialisées.

C'est l'Agence nationale de traduction et légalisation (*Országos Fordító és Fordításhitelesítő Iroda Zrt. - OFFI*) qui délivre les traductions légalisées et certifie conformes les copies de documents en langue étrangère et les traductions, sauf dans les cas ci-dessous.

Conformément à la loi n° XLI sur les notaires de 1991 (*a közjegyzőkről szóló 1991. évi XLI. törvény*), les notaires qui sont habilités à produire des actes en langue étrangère peuvent réaliser vers cette langue des traductions légalisées des actes relevant de leur compétence ou certifier l'exactitude des traductions desdits documents. Les notaires certifient la conformité de la traduction par rapport à l'original en insérant une apostille à la fin de la traduction.

Les représentations diplomatiques étrangères, y compris les services consulaires, peuvent, dans le respect des règles de droit et des accords internationaux, délivrer des traductions, des copies de documents en langue étrangère, et des certifications conformes.

Toute personne diplômée en traduction ou traduction-révision spécialisées est également habilitée à effectuer des traductions certifiées conformes d'extraits de registre du commerce, ainsi que des traductions certifiées conformes vers n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne (au choix de l'entreprise) de données et de documents d'entreprise qui doivent figurer dans le registre du commerce.

L'OFFI fournit des services d'interprétation auprès des tribunaux, du parquet et des services administratifs d'enquête de Budapest. L'OFFI est tenue de fournir des services d'interprétation auprès des tribunaux, du parquet et des services administratifs d'enquête qui sont situés en dehors de Budapest et qui ne sont pas en mesure de désigner un interprète spécialisé ou toute autre personne compétente pour assurer l'interprétation.

Site internet et adresse de l'OFFI

Országos Fordító és Fordításhitelesítő Iroda (OFFI)

Adresse: 1062 Budapest, Bajza utca 52.

Dernière mise à jour: 06/04/2017

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.